

Texte pseudonymisé

Avertissement: Ce document pseudonymisé a une valeur purement informative. Le document original seul fait foi.

No. 2025TADJAF/0021

Ordonnance de remplacement du 15 janvier 2025

Numéro du rôle : TAD-2024-00128.

ORDONNANCE DE REMPLACEMENT D'EXPERT

Vu le jugement No. 2024TADJAF/0224 rendu par un juge aux affaires familiales délégué en date du 26 avril 2024 entre **PERSONNE1.**), salariée, née le DATE1.) à ADRESSE1.), demeurant à L-ADRESSE2.), et **PERSONNE2.**), salarié, né le DATE2.) à ADRESSE3.), demeurant à L-ADRESSE2.), ayant nommé l'expert Pit THILLENS avec la mission de déterminer la valeur locative de l'immeuble sis à L-ADRESSE2.) ;

Vu le courrier de l'expert commis daté du 24 décembre 2024, déposé au greffe du tribunal de céans en date du 27 décembre 2024, duquel il résulte qu'il n'est pas en mesure d'accomplir la mission lui confiée ;

Vu le courrier du tribunal du 7 janvier 2025 à l'attention des mandataires des parties les invitant à prendre position quant à l'expert à nommer en remplacement ;

Vu le courrier de Maître Admir PUCURICA du 10 janvier 2025 aux termes duquel il propose de désigner l'expert Jochen HÖHN en remplacement de l'expert Pit THILLENS ;

Vu le courriel de Maître Jean-Paul WILTZIUS du 13 janvier 2025 marquant son accord avec la proposition de la partie adverse ;

L'expert désigné aux termes du jugement du 26 avril 2024 précité n'étant pas en mesure d'accomplir la mission lui confiée, il y a lieu de procéder à son remplacement.

Au vu des prises de position des mandataires des parties, le tribunal décide de désigner l'expert Jochen HÖHN en remplacement de l'expert Pit THILLENS.

Les modalités fixées aux termes du jugement du 26 avril 2024 sont maintenues, sauf à prolonger le délai dans lequel l'expert devra déposer son rapport.

PAR CES MOTIFS

le juge aux affaires familiales délégué près le tribunal d'arrondissement de et à Diekirch,

désigne en remplacement de l'expert Pit THILLENS :

l'expert **Jochen HÖHN** du bureau d'expertises « EXPERT4U », établi à L-3381 LIVANGE, 1, rue Fontebierg, avec la mission de déterminer la valeur locative de l'immeuble sis à L-ADRESSE2.), suivant les modalités fixées dans le jugement No. 2024TADJAF/0224 du 26 avril 2024 ;

dit que l'expert devra déposer son rapport au greffe du Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch pour le **17 mars 2025** au plus tard ;

dit qu'une copie de la présente ordonnance et du jugement No.2024TADJAF/0224 du 26 avril 2024 sont transmis à l'expert Jochen HÖHN ;

réserve les dépens.

Ainsi fait au tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, date qu'en tête par Nous, Silvia ALVES, juge aux affaires familiales délégué, assistée du greffier assumé Isabelle SCHAACK.

Le Greffier assumé,

Le Juge aux affaires familiales délégué.